

223C0249
FR0011950732-FS0091

3 février 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIOR GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 février 2023, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 30 janvier 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte de la diminution du delta sur certains instruments financiers ELIOR GROUP, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action ELIOR GROUP au sens de l'article précité.

À cette occasion, CACIB a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.